



ABONNEMENTS

Un an : Six mois :

Suisse . . . 6 fr. 3 fr.

Autres pays . . 10 " 5 "

On s'abonne à tous les bureaux de poste

Prix du numéro 10 centimes

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . 20 ct. la ligne

» de l'étranger . . 25 » »

Minimum d'une annonce 50 centimes

Les annonces se paient d'avance

Paraissant tous les vendredis à Biel

Bureaux : Rue Neuve 38^a

Le budget de la Fédération horlogère

La Fédération horlogère est enfin constituée ! Voilà ce qu'on se disait après le congrès du 31 juillet, où les statuts généraux de l'association furent définitivement adoptés. En effet, la Fédération venait de recevoir une précieuse sanction par l'adhésion à son pacte fondamental des deux catégories d'intéressés à notre industrie : en principe, l'institution était fondée.

Il s'agit maintenant d'arriver, au moyen d'un budget de recettes largement élaboré, à la possibilité de décréter toute une catégorie de dépenses nécessaires au développement de l'institution, et de permettre au Comité central, de prendre certaines initiatives utiles, au point de vue commercial comme au point de vue industriel.

On l'a dit avec infiniment de raison ; ce qui est surtout malade, c'est notre commerce et c'est principalement dans cette direction qu'il convient de diriger tout l'effort des divers organes de la Fédération. En effet, si les conditions générales de notre commerce étaient plus prospères, si certaines mesures d'ensemble pouvaient être prises par les exportateurs, dans le but de régulariser la production et d'unifier, autant que possible, les prix de vente des genres similaires, la situation des masses ouvrières s'améliorerait insensiblement, et cette amélioration serait la conséquence la plus directe et la plus naturelle d'une entente solide entre les producteurs.

La création d'un bureau permanent d'informations et de renseignements commerciaux, ainsi que cela est prévu dans les statuts généraux, peut seule permettre au Comité central de la Fédération, de centraliser les données indispensables à une action générale et efficace dans le domaine commercial. L'expérimentation provisoire qui a été faite de ce bureau, a démontré qu'il comble une véritable lacune ; le nombre des personnes qui l'utilisent devient chaque jour plus consi-

dérable, c'est la meilleure preuve de la faveur dont il jouit.

Mais aucun développement n'est possible sans que des ressources spéciales soient mises à la disposition du secrétariat général ; il importe donc de prendre au plus vite des mesures propres à lui permettre de rendre tous les services qu'on est en droit de lui demander et pour lesquels il a d'ailleurs été institué.

Nous avons, dans notre numéro du 19 août, publié un plan d'organisation financière de la Fédération horlogère, élaboré par le secrétariat général. Ce projet est basé sur une cotisation annuelle de fr. 10 par patron et de 50 centimes par ouvrier faisant partie de la Fédération. On arriverait ainsi, avec un nombre minimum de 600 fabricants et de 12,000 ouvriers adhérents, à une recette annuelle de fr. 12,000, somme suffisante pour assurer le fonctionnement régulier de la Fédération, pour la première période du moins.

A ce jour, certaines dépenses ont été faites déjà ; d'autres sont à la porte. Les séances du Comité central ainsi que les délégations nécessitées par l'étude des conflits soumis à son arbitrage obligent les titulaires à des débours qui constituent pour eux une avance faite à la caisse de la Fédération, et que celle-ci aura à leur rembourser. Si les membres patrons du Comité peuvent, sans inconvénient, prélever ces débours sur leur caisse particulière et cela sans qu'il soit pressant que la caisse centrale leur en fasse le retour, il n'en est pas de même des membres ouvriers qui n'ont guère, par le temps qui court, la faculté de créer une réserve métallique en vue des dépenses afférentes à leur fonction ; l'avance qu'ils font du sacrifice de leur temps constituant une charge suffisamment lourde par elle-même.

Aussi envisageons-nous qu'il est urgent d'organiser le fonctionnement financier de la Fédération horlogère ; et, sans vou-

loir prétendre que le projet d'organisation élaboré par le secrétariat général soit à l'abri de toute modification, nous pensons qu'il peut servir de base à une discussion fructueuse qu'il conviendrait de provoquer assez tôt pour que le budget définitif soit arrêté cette année encore. Cette mission appartient au Comité central, ainsi que le prévoit l'art. 10 des statuts généraux.

Nous avons entendu exprimer cette opinion, que la Fédération horlogère pouvait assurer son fonctionnement financier sans le concours des ouvriers et qu'il suffirait, pour cela, d'élever la cote des patrons prévue dans le projet du secrétariat général.

Cette idée procède d'une excellente intention et nous reconnaissions que, si l'on se place au point de vue des sacrifices considérables faits par les ouvriers pendant la période d'organisation, il pourrait être de bonne équité de ne pas exiger d'eux une coopération qui, tant faible qu'elle soit, constitue dans son total, une somme importante prélevée sur le travail.

Et pourtant, nous ne pouvons recommander l'adoption de cette idée, quelque respectable que soit le sentiment qui l'a inspirée. Il y a pour les ouvriers une question d'honneur et de dignité en jeu. Leur concours doit être réduit dans la plus large mesure, c'est de toute justice ; mais il doit exister et nous sommes certains de traduire leur pensée en disant qu'ils ne voudraient pas bénéficier des bienfaits d'une organisation au fonctionnement de laquelle ils n'auraient pas contribué directement, non seulement par leur dévouement mais aussi par leur participation pécuniaire.

Point de droits sans devoirs ! Point de devoirs sans droits ! telle est la devise qui doit constamment guider ceux qui se font les porte-voix des revendications ouvrières ; elle trouve ici sa plus naturelle application.

* * *

Le projet du secrétariat général prévoit une cotisation unique pour tous les membres de chaque catégorie d'adhérents à la Fédération. S'agissant des ouvriers, le système est logique. S'agissant des patrons, il y aurait peut-être lieu d'examiner si une certaine proportionnalité, basée sur le nombre des ouvriers employés dans chaque comptoir ou fabrique, ne pourrait être légitimement établie.

On peut prévoir — l'expérience faite à ce jour semble l'indiquer, — que les grands établissements industriels auront, plus souvent que les petits, l'occasion d'avoir recours aux bons offices de la Fédération, et qu'ils bénéficieront, dans une plus grande mesure, des résultats heureux qui découleront, pour l'ensemble de notre industrie, d'une étude raisonnée de notre situation industrielle et commerciale. Il semble dès lors, qu'un classement par catégories est tout indiqué; ce point de vue pourra être examiné à son heure, par le Comité central.

L'essentiel est qu'on arrive au plus vite, à l'adoption d'un plan de fonctionnement comportant le développement rapide de l'institution dans toutes les branches de son activité; or la question financière est intimement liée à la possibilité de ce développement, le moment nous semble venu de l'aborder sans plus de retard.

Les grèves en horlogerie.

Sous ce titre, le correspondant du Vallon de St-Imier, du *Démocrate*, commentant l'article que nous avons publié récemment sur la constitution d'une caisse contre les risques de chômage, pour la Fédération horlogère, s'exprime comme suit :

« Devons-nous applaudir à cette idée ou bien devons-nous la combattre? En tout cas, nous avons l'obligation de l'étudier. Au premier abord, elle paraît répondre à un besoin bien légitime et de toute moralité. Cependant nous nous permettrons de formuler quelques réserves.

» L'article que nous venons de citer n'entre pas dans les détails quant au but de cette caisse. Il semble toutefois que, répudiant les principes qui sont à la base de la Caisse de réserve suisse, la Fédération entend, d'avance, exclure le risque de chômage pour cause de grève.

« Si c'est là son idée, nous lui donnons notre approbation pleine et entière; dans le cas contraire, nous la condamnons et nous la combattrons avec l'énergie d'une conviction bien arrêtée. »

Et plus loin :

« Il y a là, d'ailleurs, un moyen bien simple pour le patron d'éviter une grève : il congédie ses ouvriers et, n'ayant plus de rapports avec eux, ceux-ci ne sauraient prétendre se mettre en grève. »

Nous avons assez souvent et assez nettement exprimé notre opinion sur les grèves, pour ne pas être suspects de sympathie pour un moyen que nous considérons comme nuisible aux intérêts des ouvriers aussi bien qu'à ceux des patrons et duquel la Fédération horlogère doit, en principe, pouvoir se passer puisque l'un de ses buts, en ce qui concerne nos difficultés intérieures, est de lui substituer la conciliation et l'arbitrage.

Aussi, sommes-nous très à l'aise pour appuyer énergiquement le correspondant du *Démocrate*, lorsqu'il dit : que les statuts de la caisse contre les risques de chômage doivent avoir inscrits, ces mots : *Pas de grèves*.

La grève, c'est la guerre,
L'arbitrage, c'est la paix.

Et c'est parce que la Fédération veut la paix, qu'elle proscrit la grève. Ce moyen extrême ne doit donc pas faire partie des moyens d'action des syndicats fédérés; nous dirons plus, le mot même doit être impitoyablement rayé du dictionnaire de la Fédération et, sur ce point-là, nous croyons que l'immense majorité des membres de l'association sont d'accord. Mais la Fédération aura-t-elle dans tous les cas, le pouvoir de rendre les grèves impossibles ou inutiles? Nous le croyons en règle générale, quoiqu'un exemple récent nous ait donné l'occasion d'étudier une grève d'un genre nouveau, provoquée par le chef d'une fabrique, et dans des circonstances que la question posée par le correspondant du *Démocrate*, nous engage à rappeler.

C'était à Selzach, au mois de mai, les ouvriers d'une fabrique venaient de se constituer en société; le chef de la fabrique, voyant de mauvais œil le regroupement de ses ouvriers et n'ayant pas réussi, par la persuasion, à amener la dissolution de l'association naissante, s'avisa d'un autre moyen. Sans avertissement préalable, il ferme son établissement sous prétexte d'une réparation à la turbine, et affiche, sur les portes de la fabrique que les liens de fraternité qui doivent unir les ouvriers à leur patron étaient profondément atteints par la création de la Société ouvrière et que la paix locale était troublée — nous citons le sens si non le texte de la proclamation.

Qu'arriva-t-il? Les ouvriers ne voulurent pas consentir à prononcer, sur une injonction aussi peu motivée, la dissolution de leur société; ils se trouvèrent ainsi, sans l'avoir voulu et contre leur volonté, en état de grève, mais d'une grève imposée par le chef de la fabrique.

Nous admettons volontiers qu'un fait aussi insolite a peu de chance de se reproduire; mais enfin il s'est produit et nous envisageons que la situation faite aux ouvriers dont nous racontons l'aventure, devait nécessairement leur attirer, non seulement la sympathie mais aussi l'appui effectif de la Fédération horlogère et que, si une fois la caisse contre les risques de chômage organisée, une circonstance semblable surgissait, les ouvriers victimes de tels agissements auraient plein droit à être matériellement soutenus dans leur lutte pour le droit d'association.

La ligne de conduite des organes officiels de la Fédération a été nettement établie, en ce qui concerne la question des grèves, dans la dernière assemblée du Comité central. Voici la décision prise à l'unanimité des membres patrons et ouvriers présents à la séance; elle est suffisamment explicite et ne prête, selon nous, à aucune équivoque :

Le Comité central de la Fédération horlogère, en exécution des dispositions générales des statuts a arrêté ce qui suit, dans sa séance du 28 octobre 1887, à Bienne.

A. Toute section d'un syndicat professionnel ou tout syndicat qui provoquerait un mouvement de grève sans autorisation expresse du Comité central, prononce par cette violation flagrante des statuts, son expulsion pure et simple de la Fédération horlogère, dont le Comité central lui donnera acte sans autre discussion.

B. Le bureau est chargé de l'exécution éventuelle de cette décision dans chaque cas particulier.

Statistique budgétaire comparée.

Sous ce titre, M. Georges de Laveleye publie dans le *Moniteur des intérêts matériels* un article dont nous publions les passages suivants :

« Notre statistique porte sur le budget des Etats suivants : Allemagne, Angleterre, Autriche-Hongrie, Espagne, France, Italie et Russie, et nous avons vu que ces sept Etats recueillaient, bon an mal an, 15 milliards de revenus, ainsi répartis entre les diverses sources qu'ils ont captées à leur profit :

Revenus patrimoniaux	Fr. 1,341,849,919
Impôts directs	2,950,879,994
Taxes et droits divers	2,246,140,531
Impôts indirects et droits de consommation	6,464,229,683
Produit des services publics	1,062,638,850
Divers	863,983,604

Ensemble Fr. 14,929,722,581

Les dépenses, par contre, s'élèvent à 15 milliards 47,352,272, pour une population globale de 312^{1/8} millions, soit un peu plus de 48 fr. par habitant.

Cette grosse masse de millions se subdivise ainsi :

	En capital	Pour cent
Dépenses engagées : dette publique, liste civile, pensions, garanties pour les chemins de fer	Fr. 5,260,865,555	34,97
Armée	3,097,507,482	20,58
Marine	952,176,577	6,33
Services publics	5,736,802,658	38,12
	Fr. 15,047,352,272	100,—

Les dépenses de guerre représentent pour les diverses nations les sommes suivantes absolues et relatives :

Dépenses	Totales	P. C. du budget	Par habitant
Allemagne	Fr. 552,765,890	23,12	11,80
Angleterre	869,315,661	36,19	23,46
Autriche-Hongrie	316,743,358	16,53	8,04
Espagne	177,443,402	20,27	10,28
France	804,730,983	27,59	21,10
Italie	338,139,257	23,60	11,39
Russie	990,545,508	31,24	9,53

On sera peut-être étonné de voir l'Angleterre bonne première sur ce tableau, malgré son isolement, qui réduit chez elle les dépenses nécessitées par la garde de son territoire, mais il ne faut pas oublier ce que lui coûte son empire indien et ses colonies. De même Cuba grossit le chiffre de l'Espagne, et il ne faudrait pas de nombreuses expéditions à Massouah pour que l'Italie prenne au tableau un rang glorieux qu'elle aurait quelque peine à tenir, au point de vue financier s'entend.

La France, avec sa grande armée et sa forte marine, a un état militaire bien coûteux, mais, à première vue, c'est encore la Russie qui apparaît la plus grasse, bien qu'arrivant avant-dernière au tableau. Une dépense de fr. 9,53 par habitant est modeste d'apparence, mais il y a habitant et habitant, et d'ailleurs n'est-ce pas excessif de consacrer à l'appareil de guerre plus de 30 % de la dépense totale d'un pays peu producteur?

Mais ne nous arrêtons pas plus longtemps sur ce triste sujet. Les « grandes puissances » savent ce qu'il leur coûte de conserver la paix armée!

Ce qu'il leur coûte jusqu'ici apparaît dans les chiffres suivants, relatifs aux intérêts de la dette consolidée :

Allemagne	Fr. 360,786,012
Angleterre	597,460,862
Autriche-Hongrie	587,752,650
Espagne	267,844,829
France	1,004,374,860
Italie	520,407,459
Russie	746,465,252

S'il n'est pas vrai de dire que toute cette dette a pour origine des faits de guerre, on sait pourtant que, pour une grande partie, il en est ainsi, pour la France notamment. C'est que tous les pays n'ont pas eu les moyens ou la sagesse — ainsi que l'a fait l'Angleterre — d'amortir à bref délai, par des impositions supplémentaires, les dettes contractées pour les faits de guerre. De là, d'une part, la charge excessive actuelle de la France et la modération relative du chiffre anglais. Au surplus, dans ce tableau, le pays qui occupe le rang le moins enviable est, encore une fois, la Russie, surtout si aux 746½ millions ci-dessus on ajoute 51½ millions de garanties aux chemins de fer et 146½ millions de perte sur le change.

Il est vrai que l'empire moscovite fait une économie ; il n'a rien à allouer pour les chambres législatives, qui coûtent 12 millions en France et de 2 à 5 millions dans les autres pays.

La liste civile emporte des sommes relativement faibles, sauf 42 millions en Allemagne et 42½ millions en Russie.

Un chiffre assez curieux est celui des pensions, elles coûtent au total 800 millions aux sept Etats et c'est en France qu'il y a le plus de pensionnés. Viennent ensuite l'Angleterre, qui serre la France de près, l'Allemagne, la Russie. C'est en Espagne que, sous ce rapport, la dépense est la moindre, à peine 50 millions.

Il nous reste à fournir quelques détails sur les dépenses pour services publics qui, nous l'avons vu, représentent 38,12 % de la charge budgétaire totale. En voici le relevé :

Grands corps de l'Etat	Fr. 20,588,648
Cour des comptes et contrôle	22,115,797
Affaires étrangères	83,175,210
Administration financière	1,922,517,744
» intérieure	732,103,183
Cultes et instruction publique	773,708,582
Travaux et services publics	1,326,590,277
Administration de la justice	437,017,503
Agriculture, industrie et commerce	172,456,618
Dépenses diverses	246,829,090

Les comparaisons de pays à pays deviennent ici fort difficiles. Comment, par exemple, comparer l'administration française, si complexe et si développée, à l'administration de la Russie ? Nous nous bornerons donc à un curieux relevé de ce que coûte cette organisation par habitant.

L'administration financière coûte en moyenne fr. 6-15 par habitant. Maximum 10-80 en Autriche-Hongrie, minimum 3,41 en Russie. Mais il est juste de dire qu'en Autriche il existe 3 régies (tabac, sel et loterie) qui emportent une partie appréciable de ces frais spéciaux. Il en va de même en Espagne (fr. 9,41) et en Italie (6,89).

L'administration intérieure enlève fr. 2,35 par habitant. Maximum 3,35 en Angleterre, minimum 1,80 en Autriche-Hongrie. A titre de curiosité, disons que c'est la Russie qui dépense le plus pour ses prisons : 55½ millions.

L'administration des cultes et de l'instruction publique coûte fr. 2,47 par habitant. Maximum 5,04 en France, minimum 1,12 en Italie. Si l'on subdivise encore ce chapitre de dépense, qui s'élève au total à 774 millions, on trouve que les cultes coûtent 189 millions et l'instruction publique 585 millions. Pour cette dernière, la France arrive première avec 146 millions et l'Espagne bonne dernière avec 8 millions seulement, non compris la dépense pour instruction primaire.

Les dépenses pour services publics (postes, télégraphes et chemins de fer) et travaux publics (bâtiments, routes, travaux hydrauliques, ports, etc.) ne représentent enfin que

fr. 4,24 par habitant. Maximum 7,55 en Allemagne, minimum 1,52 en Russie.

Si maintenant l'on jette un dernier coup d'œil sur ces tableaux, on ne peut manquer d'être frappé de l'exagération des dépenses générales, dépenses de guerre, dépenses courantes et charges de dettes. »

ORGANISATION BOITIÈRE

Nous avons reçu la lettre suivante :

Chaux-de-Fonds, le 21 novembre 1887.

Monsieur le Rédacteur,

Nous avons l'avantage de vous faire parvenir l'exposé des motifs au sujet de notre conflit avec les fabriques de boîtes de notre localité, espérant que vous saurez maintenir vos justes appréciations à ce sujet, ainsi que vous l'avez exprimé dans votre dernier numéro ; il nous est en conséquence permis d'espérer que nous aurons encore peut-être l'avantage de les discuter avec plus de détails.

En attendant, recevez Monsieur, nos cordiales salutations.

Au nom du Comité de la section des ouvriers monteurs de boîtes :

Le Président, A. SAGNE.

L'espace dont nous disposons ne nous permet pas d'insérer, dans son entier, l'exposé du conflit ; il a d'ailleurs été publié dans l'*Impartial* et dans le *National suisse*.

Nous en détachons quelques passages relatifs aux démarches faites en vue d'une conciliation, et aux conséquences que l'établissement de fabriques de boîtes, organisées d'après le principe de l'extrême division du travail, auraient, d'après les ouvriers boîtières, sur l'avenir de notre industrie.

Nous n'avons pas la compétence voulue pour exprimer une opinion sur les avantages ou les inconvénients que l'industrie boîtière peut retirer de l'application du principe de la division du travail ; nous nous bornerons à résumer une communication verbale qui nous a été faite sur ce sujet, par le chef d'une importante fabrique de boîtes où l'on utilise les machines.

« On peut arriver, même pour les boîtes or, à construire et à faire travailler des machines qui exécutent le tournage sans qu'il soit besoin de le retoucher à la main. Une machine, qui ne livre pas un produit complètement terminé n'est pas avantageuse ; au contraire, et elle doit être abandonnée. Il en résulte que la partie du tournage à la machine n'a pas besoin d'être brisée.

« En ce qui concerne l'achevage, le brisage de la partie n'est nullement avantageux pour le patron, et l'ouvrier qui serait condamné à limer des olivettes ou à faire des passages de charnières toute l'année, exécuterait une besogne peu intéressante à laquelle il n'est nullement besoin de le condamner. »

Ceci dit, nous laissons la parole au Comité ouvrier de la Chaux-de-Fonds.

« Pour revenir à notre conflit nous dirons que plusieurs tentatives et plusieurs démarches ont été faites auprès des fabriques et auprès de nous afin d'arriver à une conciliation : premièrement par une délégation du bureau du Comité central de la Fédération des chefs d'ateliers et du bureau du Comité central ouvrier ; secondement par les soins d'une commission de conciliation composée de personnes neutres et notables de notre localité, d'où il en est résulté après longue discussion, et d'une manière approfondie, que nous ne pouvions absolument pas accé-

der aux désirs de Messieurs les chefs de fabriques et en particulier de MM. Challandes et Guillod ; du reste toutes les personnes qui se sont directement intéressées à notre conflit ont dû, comme nous, se rendre à l'évidence en ce sens que les fabriques doivent être taxées au même taux, pour les conditions du travail, que les ateliers ; nous croyons donc que MM. les chefs de fabriques auraient mieux fait de bien vouloir le comprendre ; du reste, comme l'a fait ressortir M. Arnold Grosjean, — qui faisait partie de la dite commission de conciliation, — en annonçant qu'il était parvenu à sa connaissance que plusieurs fabriques d'horlogerie avaient déjà l'intention de mettre tous leurs ouvriers aux pièces, ce qui pourrait contribuer à faciliter l'élaboration de tarifs établis entre patrons et ouvriers et de manière à ce que les tarifs soient respectés.

» Pour le moment les choses en sont au *statu quo* ; toutefois il est permis d'espérer que MM. les chefs de fabriques reviendront peut-être sous peu, à de meilleurs sentiments, parce que s'il fallait en arriver malheureusement à cette soi-disant nouvelle combinaison dans la fabrique, nous demandons à quel résultat on en arriverait au bout de quelques années ; à voir sans doute de grandes fabriques montées et l'ouvrier devenu l'accessoire de la machine ; alors à quoi nous serviraient les écoles professionnelles pour lesquelles on fait des sacrifices, lorsque les apprentissages se trouveraient supprimés par la division du travail poussée à l'exagération, puisqu'il est reconnu aujourd'hui par chacun que la question des apprentissages, qui est bien la plus urgente et la plus importante, doit être traitée et régularisée en même temps avec toute la sollicitude et toute l'attention qu'elle mérite au point de vue du relèvement de notre industrie. »

NOUVELLES DIVERSES

La Fédération des patrons et ouvriers faiseurs d'échappements convoque, pour dimanche 4 décembre prochain, à la gare de Biel, à 10 heures du matin, une assemblée extraordinaire de délégués.

Tractandas :

1. Rapport du Comité central sur la marche générale de notre Fédération ;
2. Discussion, éventuellement fixation de l'entrée en vigueur du tarif minimum (Proposition des sections de Biel et Lyss) ;
3. Discussion sur une proposition de la section de Morat ;
4. Imprévu.

— Nous extrayons, d'après le *Journal suisse d'horlogerie*, les passages suivants du rapport sur l'activité de l'Ecole municipale d'horlogerie de Genève — année scolaire 1886-87 :

Cette école suit sa marche normale, avec des déficits parfois sur certaines branches, et en revanche des bénéfices sur d'autres, oscillations que l'on rencontre dans toutes les institutions de ce genre.

Depuis plusieurs années, la question de l'enseignement de la fabrication par les procédés mécaniques a été mise à l'étude, et même mise en pratique par la création d'un cours théorique sur cette branche. Cette question a fait un pas cette année, en ce sens qu'une demande de subvention adressée au Conseil fédéral a été très favorablement accueillie. La commission prépare actuellement le budget de la classe nouvelle à créer, et le Conseil administratif, armé de tous les renseignements nécessaires, décidera s'il doit être donné suite à la réalisation de ce projet.

Dans le courant de l'année, l'école a été fréquentée par 99 élèves, savoir 60 Genevois, 10 Suisses d'autres cantons et 29 étrangers.

Il résulte des renseignements fournis sur le plus grand nombre des anciens et des nouveaux élèves horlogers restés à Genève, que ces jeunes ouvriers sont généralement appréciés par les personnes qui les occupent. Il est vrai que, pendant les premiers mois passés dans un atelier ou dans un comptoir d'horlogerie, leur gain est médiocre, mais ils doivent arriver vite à la diligence pour se rendre, après un stage relativement court, tout à fait indépendants.

Trois élèves, dont un horloger et deux mécaniciens, ont subi avec succès les examens théoriques nécessaires pour l'obtention du diplôme.

Voici les conclusions de MM. les jurés :

« Nous ne voudrions pas clore ce rapport sans vous !! anifester l'impression favorable, ainsi que les sentiments d'un progrès continu que nous a laissés l'examen des travaux présentés cette année. Nous tenons même à faire remarquer que si cette opinion optimiste paraît à première vue en désaccord avec les nombreuses critiques que nous avons faites, il ne faut pas non plus oublier qu'en horlogerie, mieux que partout ailleurs, la critique est aisée et l'art est difficile. »

Contrôle anglais. — Ensuite d'une demande adressée par le bureau de la Société intercantonale aux autorités fédérales, au sujet de l'application prochaine de la loi anglaise sur l'acte sur la marque de marchandise, le département fédéral a désiré que les intéressés se consultassent entre eux dans une réunion dont le bureau de l'Intercantonale prendrait l'initiative. Cette réunion convoquée le 18 courant, à Neuchâtel, après avoir délibéré sur l'objet porté à son ordre du jour, a formulé ses appréciations à l'appui des vœux qui ont été transmis en son nom, au département fédéral par le bureau de l'Intercantonale.

Le concours de ressorts de barillet, ouvert par la section d'horlogerie de la Société des Arts de Genève sera clos le 30 novembre courant. En conséquence, les personnes qui désirent y prendre part sont priées de faire parvenir les ressorts, mémoires, dessins ou modèles, à l'Athénée, à Genève, à l'adresse de M. le président de la section d'horlogerie, au plus tard à la date indiquée.

Cuisines populaires. — Nous devons à l'obligeance de M. Dinichert, membre du Comité central de la Fédération horlogère, d'avoir sous les yeux le rapport, lu à l'assemblée générale du 2 septembre, sur le premier exercice de la Cuisine populaire de Montilier, ouverte le 15 novembre 1886; nous en publions les extraits suivants :

« Le but des initiateurs et fondateurs de cette nouvelle création horlogère dans notre contrée a été de procurer à la population ouvrière une nourriture rationnelle, saine, bien préparée et au meilleur marché possible, principalement aux ménages dont le père et la mère travaillent les deux en fabrique et aux ouvriers et ouvrières célibataires.

» Pour répondre à ce but nous avons organisé une vente des aliments par jetons et une pension.

» Voici nos prix de vente par rations :

1 jeton de 2 litres soupe	25 cts.
1 » 1 litre soupe	15 »
1 » 1/2 litre soupe	10 »
1 » viande (80 gr.)	25 »
1 » légumes	10 »
1 » pain (100 gr.)	05 »
1 » chocolat	10 »
1 » fromage (50 gr.)	10 »

et nous donnons la pension complète (trois repas) à 1 fr. par jour.

» La Cuisine a vendu, pendant ce premier exercice de 228 jours, 26055 rations, à quoi vient s'ajouter encore 2,127 jours de pension. »

Comme on le voit, le succès a couronné les efforts des citoyens dévoués qui se sont mis à la tête de cette utile institution et tout fait prévoir qu'elle est appelée à un développement certain.

Les cuisines populaires rendent de tels services, qu'on ne saurait trop encourager leur création dans tous les centres de quelque importance où elles n'existent pas encore. L'expérimentation qui, depuis plusieurs années, en a été faite à la Chaux-de-Fonds d'abord et au Locle ensuite est concluante; aussi espérons-nous que l'exemple donné récemment par la petite cité de Montilier trouvera des imitateurs.

Procurer à la classe ouvrière une alimentation saine, abondante et à bon marché, tel est le but principal des cuisines populaires; ceux qui ont à cœur les intérêts de la classe ouvrière, trouveront, en déployant leur activité dans cette direction, à appliquer les principes de solidarité qui leur sont chers.

Rendre inaltérables le fer et ses dérivés. — On doit à M. B. de Méritens le procédé suivant : On plonge les articles que l'on veut préserver de l'altération dans un bain d'eau ordinaire, ou mieux d'eau distillée, renfermée dans un vase en fer et portée à la température de 75° C. environ. On fait passer un courant en ayant soin de mettre les pièces à l'anode, tandis que la paroi même du récipient sert de cathode. Le courant doit seulement avoir la force nécessaire pour décomposer l'eau, après avoir vaincu la résistance du circuit et du bain. L'opération doit être conduite exactement comme la galvanoplastie, sans que le courant soit assez énergique pour produire un oxyde pulvérulent qui n'aurait pas d'adhérence.

Ce procédé convient très bien aux pièces en acier. Pour les objets en fer doux et en fonte, l'eau distillée est indispensable, et il faut placer les pièces au pôle négatif après qu'elles ont subi l'action du pôle positif. Portées de nouveau à l'anode, elles prennent le noir de la magnétite qui les préserve absolument de la rouille avec une très grande facilité et une solidité fort satisfaisante.

Dédouanement en Italie le 31 décembre 1887. — Les majorations de droits introduites dans le *tarif général italien* entrant en vigueur le 1^{er} janvier 1888, pour autant qu'elles n'auront pas été modifiées jusqu'à par de nouveaux traités de commerce, nous croyons devoir appeler l'attention des intéressés suisses sur les conséquences de cette mesure. D'après l'art. 8 du décret italien du 9 août 1883, toutes les marchandises, pour lesquelles on réclame à l'importation l'application de l'ancien tarif, devront être déclarées, pour la consommation en Italie, le 31 décembre au plus tard, auprès du *bureau de douane* respectif et y être présentées. Le simple dépôt de la lettre de voiture et de la déclaration en douane entre les mains du *chemin de fer* ne saurait suffire. Toutefois, sous réserve de l'observation de la prescription ci-dessus, les autres opérations douanières : visitation des marchandises et acquittement des droits, pourront être retardées par le bureau compétent, si une accumulation momentanée du travail ou un encombrement des locaux l'exigeaient, sans que pour cela le propriétaire de la marchandise perde le droit à l'application de l'ancien tarif. Celui-ci, ou son agent, aura à veiller à ce que la marchandise soit présentée à la visitation, lorsque son tour sera venu. Cet ordre est déterminé par le dépôt des déclarations effectué à l'entrée des marchandises.

A l'exportation d'Italie, l'ancien tarif italien

pourra encore être appliqué aux marchandises dont on aura remis le bulletin de sortie (bolletta di uscita) le 31 décembre au plus tard.

Pour les marchandises en *transit* enfin, on prélèvera le droit d'entrée d'après le *nouveau tarif* italien, si le 31 décembre 1887 on a laissé périmer l'acquit à caution (bolletta di cauzione) sans produire le même jour le bulletin de chargement (certificato di scarico) pour la réexpédition. Quant aux marchandises en transit destinées à demeurer dans le royaume, la déclaration de dédouanement (dichiarazione di sdoganamento) devra être déposée au plus tard le 31 décembre pour assurer la perception du droit au taux ancien.

Industrie des ouvrages d'or et d'argent en France. — Afin de réunir en un faisceau les intérêts de cette industrie en France, les associations corporatives qui les représentent ont constitué à Paris une *chambre syndicale des métaux précieux* dans laquelle chaque groupe conservera son autonomie, mais qui défendra les intérêts généraux de l'ensemble. C'est donc une institution analogue à la Fédération horlogère suisse.

Postes. — Les correspondances à destination de l'Asie centrale et orientale qui sont consignées pour les départs des paquebots de chaque lundi en quinze à partir du 21 novembre, via Brindisi, ou de chaque dimanche en quinze à partir du 20 novembre, via Marseille, doivent être acheminées via Brindisi ou via Marseille, selon l'indication de l'expéditeur. A défaut d'une pareille indication, les correspondances sont acheminées par la voie plus courte.

Le Conseil fédéral discute le projet de loi sur les brevets d'invention.

MM. Deucher et Schenk ont été en conférence avec la commission pour l'assurance obligatoire contre les accidents.

Ouvriers pierristes du Val-de-Travers.

Nous avons reçu, trop tard pour pouvoir l'insérer dans son entier, le protocole d'une assemblée des ouvriers pierristes du Val-de-Travers, tenue le 20 courant à Fleurier, dans les locaux du Cercle démocratique, sous la présidence de M. F. Heng.

Nous en extrayons les passages suivants :

Le président, à l'ouverture de la séance, développe le but cherché par la société qui, en groupant tous les ouvriers de la partie habitant notre vallon, veut chercher à réagir contre la baisse des prix.

Il cite l'exemple de 14 corps de métiers déjà organisés et pense que si l'organisation des pierristes est plus difficile parce que les ouvriers de la partie sont plus disséminés, il faut redoubler d'efforts pour arriver à un bon résultat.

Les pierristes ne doivent pas rester en arrière de ce grand mouvement et doivent au contraire s'unir avec leurs camarades des autres parties.

La question de principe, concernant l'entrée dans la Fédération horlogère, est voté à l'unanimité moins une voix. Puis il est décidé qu'une commission composée de 12 membres travaillera à unir tous les ouvriers de la partie.

La commission est nommée comme suit :

MM. Guerber, Ulrich, St-Sulpice ; Bovet, Ulysse, Fleurier ; Ritter, Adolphe, St-Sulpice ; Bourquin, Edmond, St-Sulpice ; Karlen, G., Boveresse ; Jacot, Edouard, Boveresse ; Jacot, Eug. fils, Boveresse ; Burgener, Pierre, St-Sulpice ; Aebi, Rod., id. ; Schlupp, Ernest, id. ; Schweier, Frédéric, id. ; Egger, Ch., id.

Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.

NOUVELLE MONTRE

POUR DAME

MOUVEMENT GARANTI

dans une boîte en or contrôlée, de construction nouvelle, munie
d'un *cache-poussière*.Système de montage permettant d'économiser de l'or, d'obtenir
une forme de boîte plus élégante,
protégeant le mouvement et soutenant la boîte

Fabriquée par

EUGÈNE MONNIER FRITZ JEANNERET

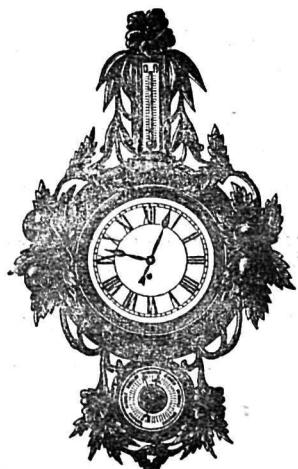
Horloger

Monteur de boîtes

CHÂUX-DE-FONDS

MODÈLES DÉPOSÉS

280

FABRICATION D'HORLOGERIE
JOANNOT-BALTISBERGER, BERNESpécialité
de
Pendules et Montresà nouveaux
cadrans
lumineuxMontres-Boussoles
nickel
et argent
(brevetées)

(Hauteur 45 ctm.)

PENDULES
CADRES SCULPTEΣ
contenant :
Baromètre anéroïde
et
THERMOMÈTRE
Grand
Cadran lumineuxEXPORTATION
pour
tous pays

278

CONDITIONS AVANTAGEUSES A MM. LES NÉGOCIANTS EN HORLOGERIE

ETABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE

Achat de cendres et lingots sur essa

Fonte de déchets de toute nature

et essayeur de matières or et argent

AUFRANC & CIE
BIENNEDépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois
Creusets de toutes espèces

GROS ET DÉTAIL

57

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialités pour la France, l'Espagne et l'Italie

HORLOGERIE SOIGNÉE

7

ALFRED MONTBARON
St-IMIER (Suisse)

FABRICATION

de

PENDANTS ET ANNEAUX
COURONNES EN TOUS GENRESMETZGER & RUEGER
BIENNE

21

FABRIQUE D'HORLOGERIE

18



SPECIALITÉ

de

Remontoirs or

et 13 lignes



POUR DAMES

Léon GAGNEBIN-DU-BOIS

ST-IMIER

(Suisse)

DÉCORATIONS DE BOÎTES ET CUVETTES

or et argent

Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits
taille douce et émailPeinture sur émail
JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES
en tous genres

NIEL, APPLIQUES

taille douce en couleur
et sur guilloches

Polissage

et
FINISSAGE
de boîtes
et cuvettes
or
et argent

G

BOU

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

B

FABRIQUE D'HORLOGERIE
PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES

Spécialité de Remontoirs au pendant
Système interchangeable

AEBY & CIE
MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome, Chaux-de-Fonds, Bienne, Amsterdam et Anvers
Mention de 1^{re} classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

**FABRICATION DE BIJOUTERIE
ET D'HORLOGERIE**



AUG. WEBER
A BIENNE



Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes.
Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.
Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateur de G. LEUENBERGER, à Langnau.

Fabrication mécanique
de

BOITES de MONTRES
EN PLAQUÉ OR
à tout titre et en tous genres

ROBERT GYGAX
St-IMIER

— Téléphone — 28

Fabrication d'Horlogerie

Spécialité de
MONTRES pour DAMES

J. AEGLER
Vignoble - Rebberg BIENNE

RÉGULATEURS et RÉVEILS Grand Choix
Prix réduits

Café zur Fernsicht

Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Biel und Umgebung.

TELEPHONE

TELESCOPE

Spécialité de 5
MONTRES SOIGNÉES
POUR DAMES

Ancres et Cylindres de 8 à 13 lignes

DIPLOME MÉDAILLE

Zürich 1883 Anvers 1885

HRI THALMANN
BIENNE Rue Neuve 64 b Rue Neuve 64 b

**F. C. MATILE
LOCLE (Suisse)**

Commission - Expédition - Roulage

Agent près des douanes françaises et suisses
à Morteau et au Locle

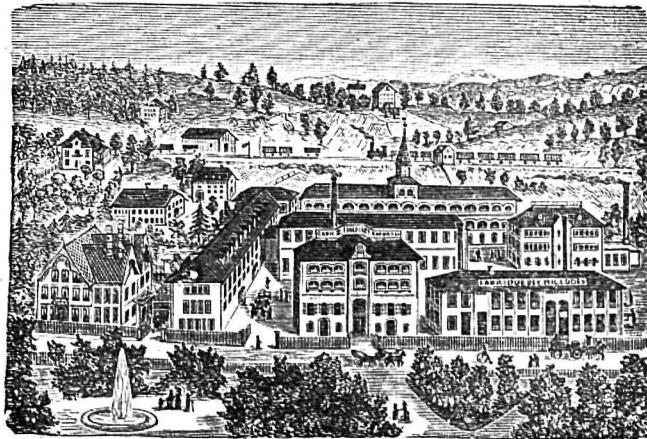
72 EXPÉDITION D'HORLOGERIE

AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS

MANUFACTURE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS

PROCÉDÉS MÉCANIQUES

6 COMMISSION — EXPORTATION



**Georges FAVRE-JACOT
LOCLE (SUISSE)**

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

ARNOLD BENZ
61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Ferrements de portes, de fenêtres, de jalousettes.

24

FABRICATION DE BOITES DE MONTRES
PLAQUÉ OR
à tous titres et genres 226

EMILE PFAFFLI
GENÈVE

FABRIQUE 29

BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES
Anneaux sur acier, métal ou plaqué orAnneaux argent massifs et
plaqué argent

COURONNES

Formes en tous genres



J. UEBERSAX

10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS

Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

FABRICATION D'AIGUILLES DE MONTRES
en tous genres

JEAN CORBAY
Rue de l'Hôpital 94 d., BIENNE

Aiguilles poire depuis 6 lignes à 28 lignes.
Bel assortiment en aiguilles poire anglaises, espagnoles et américaines.
Aiguilles dessins variés, de toutes grandeurs.
» gothiques, de 14 à 22 lignes, dorées et bleues.
» Louis XV, gravées, depuis 8 à 26 lignes.
» chronographe, avec grandes secondes.
» à secondes, de toutes grandeurs, soignées et ordinaires.
Petits et grands quantités
Découpage d'olivettes et de porte-charnières de toutes grandeurs.
Ouvrage soigné à des prix modérés. 82

CAFÉ-RESTAURANT
F. SCHNEIDER
Vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné.
Se recommande.

F. SCHNEIDER.

Café-Restaurant du Jura

Place du Marché

Vins naturels — Bière ouverte
Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues
à toute heure.

Se recommande au mieux.

22

G. KURTH.

Pour conserver et maintenir les **Parquets de bois dur, planchers de sapin, escaliers de bois**, employez la

RÉSINOLINE-LA-CLAIRE

Exiger la marque
aux deux hibouxExiger la marque
aux deux hiboux

Cette excellente préparation entretient admirablement le bois, auquel elle donne de la dureté. Elle empêche pendant un très long temps la formation de la poussière sur les planchers et rend ainsi un service à l'hygiène des habitations. Elle se laisse étendre facilement au moyen d'un chiffon de laine et sèche immédiatement sans laisser d'odeur. On l'emploie pour enduire et conserver les parquets et planchers des locaux où l'on circule beaucoup, comme les **Fabriques, Ateliers, Bureaux, Magasins, Cafés-Restaurants, Salles d'écoles, etc.**

Rabais par forte quantité.

190

Dépôts à la Chaux-de-Fonds : MM. Alex. Stauffer, rue de l'Hôtel-de-Ville ; Alb. Breguet, rue du Temple allemand ; Verpillat, négociant. — St-Imier, J. von Gunten. — Neuchâtel, Alf. Zimmermann. — Cormondrèche, William Dubois. — Fleurier, Margot-Vaucher. — Ste-Croix, Emile Recordon.

Usine de Produits chimiques, La Claire, LOCLE

AU PLANTEUR

BIENNE FRITZ SETZ BIENNE

Rue du Canal Rue du Canal

Spécialité en Tabacs et Cigares

de tous prix et de toutes provenances.

↔ GROS ET DÉTAIL ↔

Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les articles pour fumeurs et pipeurs.

PIPES en véritable écume de mer et tuyau merisier, depuis fr. 1.50 pièce

CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent. 26

NOUVELLES MACHINES A COUDRE
perfectionnées WHITE à Cleveland
de la Cie (Amérique-du-N.)

la plus douce, rapide, élégante et solide de toutes les machines à coudre connues à ce jour, ainsi que des machines du système « **Singer** » perfectionné, des meilleures fabriques de l'Europe. Grandes facilités de paiement, 3 fr. par semaine ou 10 % d'escompte au comptant.

Huile fine pour machines à coudre ; soie, fil, aiguilles pour tous les systèmes. — Machines à main, double piquure, depuis 45 fr. net.

BIENNE Seul Dépôt BIENNE
KLÖTI-BEUCLER, Mécanicien
88, Rue de la Gare, 88 20

HOTEL DE BIENNE
(BIELERHOF) 17

vis-à-vis de la gare

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes

— Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.

Se recommande C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

FABRIQUE
d'Etuis de Montres
en tous genres
CHARLES GOERING fils
CHAUX-DE-FONDS 46

F. SCHENKER
SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage.
Polissage et finissage de boîtes et cuvettes.
Rhabillage pour horlogers et bijoutiers.
Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc. 37

Travail prompt et garanti.

J. Rodolphe GYGAX OUVERT TOUTE L'ANNÉE
St-IMIER

MONTAGE DE BOÎTES
en tous genres 45

SPÉCIALITÉ
de
Boîtes argent

ÉTABLISSEMENT DE BAINS
Traitement et guérison des
Maladies
Guide des malades
Cette brochure sera délivrée gratuitement par la librairie de A. Niederhäuser à Granges (Soleure) et par l'imprimerie Emile Lenz à Bulle (Fribourg). 268



CONFISERIE, PATISSERIE
Fabrication de sirops en tous genres

Sucre de malt

Leckerlis de Bâle, 1^{re} qualité

Caramels fins

DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

Pastilles de gomme en gros et en détail.

DROPS ET ROCKS

PERROT-ERNST
Bienne 40
89, Rue de la Gare 89.

F. REYMOND & CIE A BIENNE

FOURNITURES POUR ÉMAILLEURS

Email français, marques Morez et Paris.
Email anglais, » White-Friars, Londres.
» (nouveau) marques Celli, Greek, Londres.
Email noir de jais, fondant glaçure. 274
Meules d'émeri, moufles, fournaises et plateaux.
Nouvelle toile pour tamis en soie extra-forte.
Nouvelle fournaise à gaz, système anglais perfectionné.
Nouveau moulin pour piler l'émail, marchant à bras et au moteur.

DEMANDE D'EMPLOI

Un négociant d'âge mûr, parlant le français, l'allemand et l'italien, connaissant la comptabilité, ayant voyagé pour la vente de l'horlogerie, désire se placer de préférence dans la même branche.

Prétentions modestes et bonnes références. 282

Adresser poste restante, à la Chaux-de-Fonds, sous initiales M. B. C. K.

ON DEMANDE

2 démonteurs, quelques remonteurs pour petites et grandes pièces ainsi que des acheveurs et pivoteurs cylindre. 283

S'adresser à la fabrique du Rocher, à Neuchâtel.

CLICHÉS **GRAVURE SUR BOIS**
et
CLICHAGE

A. E. ULLMER & CIE, BERNE

Ateliers de Xylographie, Galvanoplastie et Zincographie

CLICHÉS pour annonces, circulaires, prix-courants, catalogues, cartes d'adresse, en-têtes de lettres, marques de fabrique, etc. 178

EXÉCUTION SOIGNÉE — PRIX MODÉRÉS

CHANGEMENT DE DOMICILE

La Maison

MATILE-MATHEY
CHEMISIER

se trouve dès maintenant

Grabenweg 55 (Kesselgraben)
(Maison W. Schöchlin) 281

ÉCOLE D'HORLOGERIE

de 183

SOLEURE

Cours complet théorique et pratique.
Enseignement gratuit des langues modernes. Entrée à toute époque.

On peut obtenir gratis et franco par la librairie de J. Wirz à Grueningen, la brochure:

Les hernies
du bas-ventre et leur guérison un conseiller pour les hernieux. 270

Imprimerie du *Nouveau Pressverein de Bienne*.

GRANDE BRASSERIE
GAMBRINUS
tenu par

WILD-REY

BIENNE

Samedi, dimanche et lundi
visible gratis

◆ **L'homme** ◆
à la plus longue barbe
(Longueur de la barbe : 170 ctm.)

IVROGNERIE

Les suivants certifient la guérison des malades, obtenue par le traitement par correspondance et les remèdes inoffensifs de l'Etablissement pour la guérison de l'ivrognerie à Glaris (Suisse). N. de Moos, Hirzel. A. Volkart, Bulach. G. Krähenbühl, Weid p. Schönenwerd. 266 Frd. Tschanz, Röthenbach (Berne). Mme Simmendingen, inst. Ringingen. Garantie ! Traitement soit avec consentement, soit à l'insu du malade. Moitié des frais payable après guérison. Attestations, prospectus, questionnaire gratis. Adresser à l'Etablissement pour la guérison de l'ivrognerie à Glaris.

LE Grand Magasin de Plumes et Edredons

236

MEYER
REIDEN (Lucerne)

envoie contre remboursement franco de port et d'emballage de

BONNES PLUMES

fraîches et épurées à 0,65, 0,90, 1,10, 2, 2,50, 3,20 et 4 fr. le 1/2 kil. — **Edredon** à 3,20, 4,75, 5,50 à 10 fr. le 1/2 k. — On attire l'attention des acheteurs sur une **plume de canard** légère et duveteuse à 2 fr. le 1/2 k.

Toutes les plumes sont épurées à la vapeur, système recommandé par MM. les Médecins.

Ver solitaire

M. Bremicker, méd. prat. à Glaris. Vous avez opéré l'expulsion complète du **ver solitaire** (avec tête) en deux heures, après que j'eus essayé divers autres remèdes sans aucun résultat. Davos-Dörfli, fév. 1887. H. Grasser. Point de cure préparatoire ! Aucun dérangement professionnel ! 250

Le bureau concessionné de recouvrements et de renseignements commerciaux

J. Kalina

Varsovie, 19, Ste Jerska, 19, achète au comptant des créances de toutes sortes, anciennes ou récentes, sur toute la Russie, Pologne et Varsovie; se charge de leurs recouvrements à ses propres frais, ne demandant aucune avance, et donne des renseignements commerciaux sur les dits pays à des prix modérés.

Des références de premier ordre sont à la disposition des clients.

277